

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18802 - 73ÈME ANNÉE

Appel à la manifestation du 12 septembre

Les menaces des ordonnances contre le Code du Travail

Dans un tract daté du 4 août et diffusé le week-end dernier, la CGTR appelle à la mobilisation la plus large pour la manifestation demain à partir de 9h30 à Saint-Denis. La mobilisation de demain est soutenue par le PCR, car les ordonnances prévues par le gouvernement ne feront qu'aggraver la situation des Réunionnais, pour qui le taux de chômage est trois fois plus important qu'en France.



Appel au rassemblement demain à 9h30 au Jardin de l'État.

Le tract de la CGTR détaille les mesures prévues dans les ordonnances que le gouvernement compte faire adopter par le Parlement après les élections sénatoriales. En voici le contenu.

« Le gouvernement veut aller plus loin que la loi El-Khomri avec une quasi-inversion de la hiérarchie des normes. Pour rappel, la hiérarchie des normes, c'est :

- le Code du Travail est le socle de

droits pour tous les salariés ;
 - les conventions collectives qui améliorent les dispositions du Code du Travail ;
 - les accords de groupe ou d'entreprise qui améliorent les conventions collectives.

Le contrat de travail

Les projets d'ordonnances de Macron ont pour volonté de pousser encore plus loin la précarisation et la flexibilisation du contrat de travail en prévoyant encore plus de cas pour lesquels un accord d'entreprise peut s'imposer à lui. À ce jour, le gouvernement ne donne pas plus de détails sur son projet... Pour autant, il est clairement établi que l'ambition politique, sous couvert de lutte contre le chômage de

masse, est de contraindre le salarié à devoir accepter tout changement de lieu de travail, de temps de travail et de rémunération, sans aucune possibilité de s'y opposer.

Les conditions de travail

Le patronat ne cesse de considérer le travail comme un coût, mais il estime aussi que les instances représentatives du personnel (DP-CE-CHSCT-DS) sont un frein au toujours plus de productivité et de rentabilité. À défaut de pouvoir les supprimer, il réclame de les regrouper afin de réduire leurs rôles et prérogatives. Le CHSCT est particulièrement dans le viseur et cette fusion annonce sa disparition ainsi que sa démarche de précaution. Les salariés ne pourraient plus se protéger. Or, le CHSCT joue un rôle essentiel pour agir sur l'organisation, le sens et le contenu du travail, il est le seul rempart aux organisations du travail qu'imposent les entreprises, souvent néfastes à la santé et à la sécurité des salariés.

L'attaque sur la protection sociale et le régime des retraites

La réforme du financement de l'assurance maladie et vieillesse pas la suppression des cotisations ad hoc des salariés et des employeurs, met fin aux ordonnances de 1975 et à la gestion paritaire de instances sociales. Le transfert du financement de la protection sociale par une augmentation généralisée de la CSG de 1,7 % met un terme au régime de solidarité. Aujourd'hui, les cotisations chômage sont financées à 2/3 par les employeurs, et à 1/3 par les salariés.

Exonérer les employeurs des cotisations sociales en transférant sur près de 10 millions de retraités

1,7 % d'augmentation de la CSG, ceci pour permettre de supprimer sur le bulletin de paie des salariés la cotisation maladie égale à 0,75 % du salaire brut et de la cotisation chômage égale à 2,4 %. Ce sont 10 millions de retraités qui paieront à la place des employeurs.

C'est la fin du paritarisme par la gestion directe par l'État et la disparition de la gestion de l'assurance chômage par les salariés.

L'instauration d'un système de retraite par points vise à affaiblir le système par répartition au profit de la financiarisation (Fonds de pension et assurances), impliquera une baisse générale des pensions, une inéquité dans leur liquidation et un allongement de l'âge de départ à la retraite.

La remise en cause de la fonction publique

Avec la suppression de 120.000 emplois de fonctionnaires dont 70.000 territoriaux et 50.000 de la fonction publique d'État, avec la disparition des grilles indiciaires au profit d'une rémunération au mérite, avec le recrutement par contrats privés d'agents, le gouvernement affiche sa volonté de destruction du modèle républicain du recrutement des fonctionnaires, garant des valeurs de neutralité et d'impartialité au profit d'un modèle libéral à l'américaine.

Ces mesures sont les prémices de la disparition programmée du Statut des fonctionnaires, conquête du CNR et de la Libération.

Le capital, grand bénéficiaire du programme Macron

C'est l'abandon de la progressivité de l'impôt sur le revenu pour la taxation des valeurs immobilières

par l'instauration d'un taux uniforme de prélèvement de 30 % (au lieu de 40 % actuellement pour les plus hauts revenus).

L'impôt sur les sociétés est ramené de 25 % à 33,33 % actuellement.

Le CICE est abandonné au profit d'une réduction pérenne des cotisations patronales (6 points), déjà amputée par la suppression des cotisations vieillesse et maladie au profit d'une CSG à 1,7 %.

Le remplacement de l'ISF par un nouvel impôt, l'IFI ou l'impôt sur la fortune immobilière, exonère de toute taxation les revenus du capital, tels que les dividendes, parts de sociétés, actions et obligations, parachutes dorés...

L'exonération de la taxe d'habitation ne concernera que 80 % des foyers fiscaux, au lieu de 30 % actuellement, ne fera qu'accroître les difficultés financières des collectivités locales, qui n'auront comme solution que d'accroître la pression fiscale sur les ménages ou diminuer leurs dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Le programme annoncé de 50 milliards d'euros par an, sera financé par une réduction drastique de 60 milliards de dépenses publiques, à hauteur de 10 milliards pour l'assurance chômage, de 15 milliards pour l'assurance maladie, de 10 pour les collectivités et de 25 pour l'État.

Face à ces menaces, une mobilisation du monde du travail par des arrêts de travail et la grève et une participation massive des privés d'emploi, de la jeunesse et des retraités est indispensable pour faire reculer le gouvernement.

Les organisations syndicales appellent à un rassemblement suivi d'une manifestation le 12 septembre à 9h30 à Saint-Denis.

In kozman pou la rout

« Moush i rant pa dann in boush fèrmé ! Li sort pa non pli ! »

Moin la pankor antann sa, isi, dann mon péi mé mi koné sa in kozman i égzis dann tron komin l'imanité, é a bien kalkilé, la pa in konsèy inital. Pou kosa ? Pars, si ni kalkil bien, la sazès popilèr i amontr anou souvan dé foi i vo myé fèrm sa boush ké di in parol an tro. In parol an tro ? Si ou i rogrète pa li domin, ou va rogrète ali lo zour d'après. Souvan dé foi, après in diskisyon, out z'ami i di aou : « Akoz ou la pa di sosi ? Akoz ou la pa di sola ? ».I pé di sosi, i pé di sola, dakor mé aprés ? Si la poinn après, tout i pé dir, mé si nana in après ? Kalkil z'ot minm ! Lé vré la lang la poin lo zo mé ranbobine lo fime si ou i vé, z'imaz la fine alé. Alé ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

Que restera-t-il de l'aéroport de Gillot avec un cyclone comme Irma ?

Le passage du cyclone Irma à Saint-Martin a eu des conséquences désastreuses. L'une d'entre elles est la mise hors-service de l'aéroport international Juliana. Ce dernier est célèbre dans le monde entier car avant de se poser, les avions survolent une plage à basse altitude située à proximité de la piste d'atterrissage. Nombreuses sont les photos montrant des baigneurs avec en arrière-plan un gros porteur à seulement quelques dizaines de mètres au-dessus d'eux.

Cette plage a encore eu une renommée mondiale lors du passage d'Irma. En effet, une caméra filme ce lieu en permanence et diffuse ses images sur Internet. Au moment où les éléments se sont déchainés, elle a permis de constater en direct les effets du cyclone avant que la force du cyclone ne la mette hors-service. Une fois le cyclone passé, un paysage de désolation a remplacé l'aéroport. L'aérogare est très endommagée, et la piste nécessite d'être déblayée pour de nouveau accueillir des avions.

L'aéroport Juliana a un trafic au moins équivalent à Roland-Garros à La Réunion. Il est en effet desservi par de nombreuses compagnies venant d'Europe, des États-Unis, du Canada et d'Amérique latine. Son emplacement sur le littoral s'explique par l'exiguïté du territoire et l'obligation d'avoir un aéroport dimensionné pour des avions capables de transporter des centaines de passagers. Sa situation géographique a fait sa vulnérabilité au cyclone. La puissance du vent et des vagues ont donc fait des dégâts

considérables. Il faudra de longues réparations pour que l'aéroport international de Saint-Martin puisse revenir à son niveau d'avant la catastrophe.

À La Réunion, le principal aéroport se situe également sur le littoral. C'est la conséquence d'une décision politique, car à l'origine, le premier aéroport d'importance se situait dans la Plaine des Galets, partagée entre Le Port et La Possession. Il n'était pas en bordure de mer. La volonté du pouvoir de concentrer les équipements à Saint-Denis et ses environs a conduit à sacrifier de très riches terres plantées en cannes à sucre livrées à l'usine de La Mare pour transformer la piste de Gillot en l'aéroport international qui existe aujourd'hui.

Cette infrastructure est nécessaire au désenclavement de La Réunion. Si un cyclone aussi puissant qu'Irma s'abat sur lui, il sera dans le même état que l'aéroport Juliana c'est-à-dire inutilisable. C'est la conséquence d'une grave erreur d'aménagement. Car La Réunion peut potentiellement être frappée par un cyclone tropical très intense. Le plus grave est qu'une erreur analogue est en train d'être reproduite avec la construction d'une route en mer entre Saint-Denis et La Possession. À la différence de l'aéroport de Gillot, cette erreur peut encore être évitée à condition de prendre au plus tôt les décisions qui s'imposent.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Bann péi l'outromèr in shans pou ti mèr patri ! Mé ou pou nou, énou pou nou ? In shans pèrdi pétète

Bann moun bien, i apèl anou : « In shans pou La Frans ! ». Anou, oui, tout bann péi l'outromèr. Solman i domnn pa si nou sé in shans pou nou. Pou kosa i domann pa sa ? Pars, konm k'i diré, sépaki, sépakan, sépakoman, la donn anou in misyon : ète in shans pou La Frans. San z'ète innn shans pou nou mèm. Konm k'i diré, nou na konm in misyon patriyotik : ansèrv lo plis posib l'intéré nout ti-mèr patri. Zot i donn anou konm in misyon patriyotik : ansèrv lo myé posib l'intéré nout ti-mèr patri.

Pti mèr patri ? Kosa i lé in n'afèr konmsa ? In pti mèr sé in ranplasann momon. Zistoir lontan té i mank pa z'afèr konmsa. Té i apèl lo maratré é lo maratré, mi pé asir azot, la plipar d'tan li okip son z'anfan pèrsonèl mé pa tro sète son mari. Mi sava pa rakont azot zistoir lontan, mé mi poz amoin késtyon. Pti mèr patri, kosa ou la fé pou bann péi l'outromèr... konm nou, konm d'ot, konm bann ti péi i sort gingn siklone plin foué.

Ou la mète anou, avèk la konplisité désèrtin rant nou, dann l'ésklavaz : sa lé vré ! Ou la trinnn bann moun l'avé pa dmann arien dann bato zésklav... sa lé vré galman ! Apré l'ésklavaz nou la goute l'angazis é si lété pa l'ésklavaz té pa tro loin. Ou la fé goute anou la dominasyon kolonyal. Magré in loi dsi l'égalité, nou la mète soisant dizan pou trap lo famé l'égalité, san dévlopman.

In n'afèr mi pans zordi : konm nou lé loin inn par rapor a l'ot, nou té i pans ayèr lété myé, ayèr té méyèr. Moin té mèm paré pou pans siklone-mèm si siklone té forté i sava pa fé rien dsi lo Sin-Martin épi dsi lo Sin-Bartélémy. Pa fé arien, kont touzour ! Fyé pa tro ! La dévir lo po zak. Poitan in siklone sa sé in n'afèr i atak pa par sirpriz sa ! Sa sé in n'afèr i pé prépar la kontratak dopi avan.

Pti mèr patri ou i pé dir amoin siouplé, kosa la spass dann out koko d'tète ? Kosa la fé ké bann péi l'outromèr la rès frazil komansa ? Di amoin akoz, avèk tout la rishès ou néna, pou kosa in sanblan la sékirité ou la pa ariv aport sa pou nou. Di amoin kosa ou la fé pou bann péi l'outremèr rès dann la frazilité konmsa. Lé vré nou sé in shans pou ou é ou pou nou ? E nou pou nou ? In shans pèrdi pétète ?

Justin